



Protocole de continuité pédagogique avril – mai 2021



Le protocole suivant définit les modalités d'organisation retenues.

L'accueil du public sera assuré en semaine de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf le mercredi après-midi). Le collège sera fermé du lundi 12 au vendredi 23 avril.

Les plateformes utilisées pour assurer l'enseignement à distance sont les suivantes :

- Espace Pronote du collège accessible depuis la page d'accueil de notre site Internet : <http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-jeanne-albret-pau/>
- Salles de classes virtuelles spécialement créées (liste transmise en annexe, emploi du temps virtuel accessible sur Pronote)

Pronote permet dans sa version Web de :

- Consulter son emploi du temps virtuel, ses notes et évaluations par compétences, son cahier de textes ;
- Déposer un travail à l'attention des professeurs (tutoriel consultable à l'adresse suivante : <https://vimeo.com/395656974>);
- De répondre à un QCM (questionnaire à choix multiples) ;
- D'accéder à une messagerie pour échanger ou communiquer ;
- De répondre à un sondage.

La société Index Éducation qui développe l'application Pronote propose également une application mobile pour les smartphones et tablettes fonctionnant sous Android ou IOS (avec des possibilités réduites toutefois).

Un tutoriel d'installation est accessible à l'adresse suivante : <https://vimeo.com/358768871>.

L'outil de communication principal est l'application Pronote.

La messagerie du collège est également utilisable (ce.0640227z@ac-bordeaux.fr). Elle est consultée plusieurs fois par jour. Les messages transmis seront transférés aux professeurs destinataires dès réception. Veillez à indiquer vos nom, prénom, classe, questions ou informations, et à placer les éventuels documents nécessaires en pièces jointes.

Du côté des élèves et des parents

Chaque jour, élèves et parents devront se rendre sur l'application Pronote pour récupérer les travaux à effectuer (onglet « travail à faire ») et vérifier l'emploi du temps virtuel. Les supports de cours nécessaires se trouveront dans l'onglet « Contenus des cours ». Les travaux à faire se trouvent liés aux cours positionnés entre 12h00 et 14h00, un cours par matière chaque semaine.

Les travaux devront être déposés sur Pronote dans les délais, si possible en format PDF (attention à la taille limite des fichiers). Ils pourront également être transmis par messagerie (ce.0640227z@ac-bordeaux.fr) ou déposés au collège.

Les heures de cours en classe virtuelle seront enregistrées sur l'emploi du temps Pronote. La présence des élèves est obligatoire (sauf impossibilité de connexion).

Les élèves ne disposant d'aucune possibilité de connexion viendront au collège retirer une enveloppe contenant les travaux à effectuer le jeudi 8 ou le vendredi 9 avril.

Les élèves qui rencontrent des difficultés peuvent bénéficier d'un soutien en ligne via le service « e-devoirs faits » proposé en continu de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf mercredi après-midi). Pour cela, téléphoner au collège (05 59 30 13 37) afin de récupérer l'adresse de connexion.